

CENTRE P.M.S. DE CHARLEROI WALLONIE-BRUXELLES ENSEIGNEMENT

**Rue de la Science, 38
6000 CHARLEROI**

Tél. : 071/ 20.11.70 - Fax : 071/ 20.11.77

email : cpms.cf.charleroi@skynet.be



PROJET DE CENTRE 2013 - 2016



**WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT**

TABLE DES MATIERES

Présentation du Centre P.M.S .

Page 3

Cadre complémentaire

Page 5

Caractéristiques de notre population scolaire

Page 6

Valeurs prioritaires des équipes

Page 7

Missions mises en évidence dans le Décret des Centres P.M.S.

Page 8

Activités en rapport avec les huit axes du décret

Page 9

Axe 1: Offre de services aux consultants

Page 9

Axe 2: Réponse aux demandes des consultants

Page 11

Axe 3: Actions de prévention

Page 12

Axe 4: Repérage des difficultés

Page 13

Axe 5: Diagnostic et guidance

Page 14

Axe 6: Information et aide à l'orientation scolaire et professionnelle

Page 16

Axe 7: Soutien à la parentalité

Page 18

Axe 8: Education à la santé

Page 19

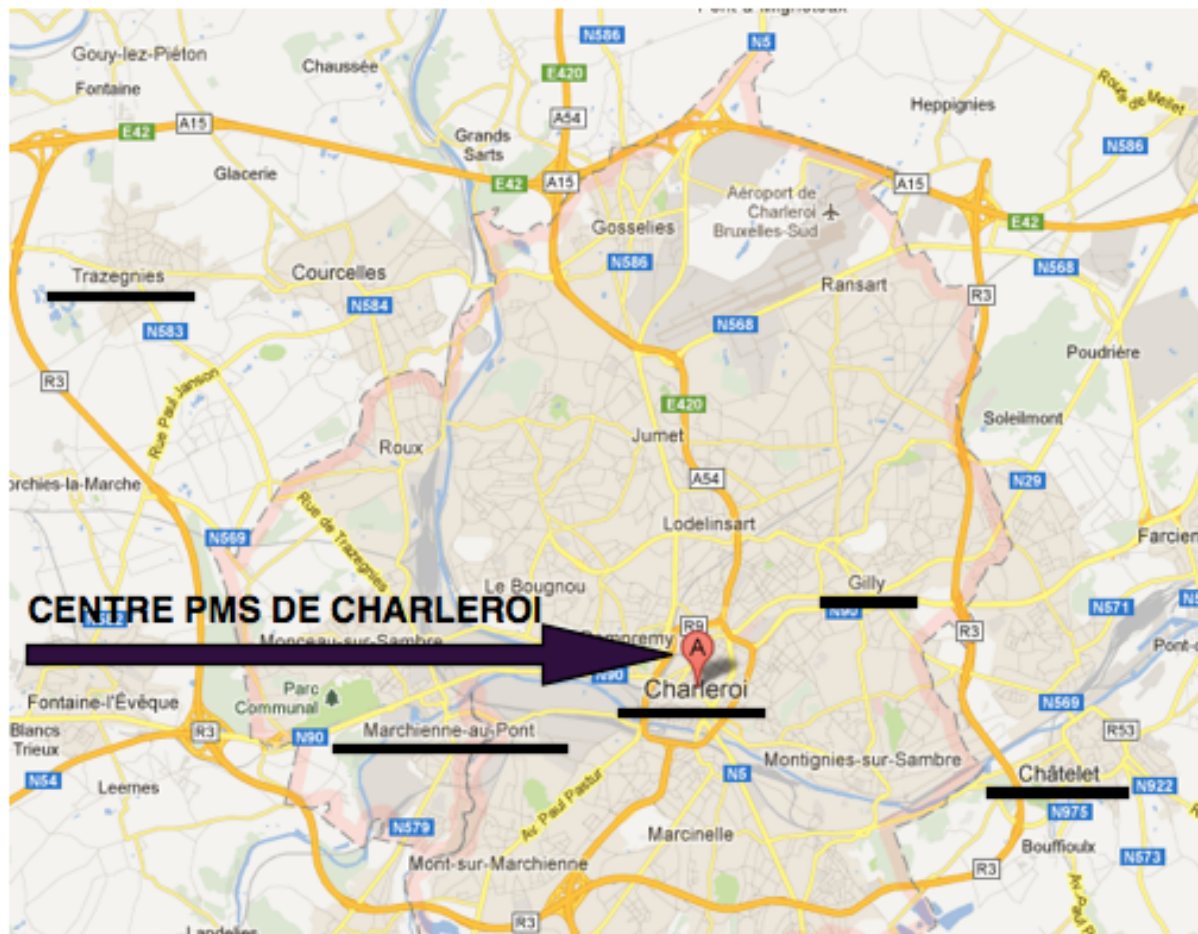
PRESENTATION DU CENTRE PMS

Le siège central du Centre P.M.S. de Charleroi se situe en plein coeur du quartier de la «Ville Haute» de Charleroi.

A deux pas du Palais de Justice, le quartier est particulièrement rythmé par l'important nombre d'établissements scolaires se trouvant dans un périmètre limité.

Les trois équipes tri-disciplinaires du Centre P.M.S. se répartissent dans les différents cabinets de consultation (voir ci-dessous).

Le montage ci-après indique la localisation des différents cabinets de consultation. Le ressort de notre Centre est ainsi globalement bien concentré autour de son siège central.



Le tableau ci-après reprend les différents établissements scolaires dont notre Centre P.M.S. a la charge.

En regard de chacun d'entre-eux se trouve le cabinet de consultation.

ETABLISSEMENTS SCOLAIRES	CABINETS DE CONSULTATION
A.R. Ernest Solvay Bd. Devreux 27 6000 CHARLEROI	Boulevard Devreux, 27 6000 CHARLEROI Tél. : 071/31.11.15
A.R. Vauban Rue Tumelaire 12 6000 CHARLEROI	Centre P.M.S. Rue de la Science, 38 6000 CHARLEROI Tél. : 071/20.11.70
A.R. Pierre Paulus Rue des Gaux 100 6200 CHATELET	Rue des Gaux, 100 6200 CHATELET Tél. : 071/38.51.15
A.R. René Magritte Rue du Collège 16 6200 CHATELET	Place Jean GUIOT, 34 6200 CHATELET Tél. : 071/38.53.21
A.R. GILLY Rue du Calvaire 20 6060 GILLY	Rue du Calvaire, 20 6060 GILLY Tél. : 071/41.55.83
A.R. Yvonne Vieslet Rue des Remparts 35 6030 MARCHIENNE-AU-PONT	Rue des Remparts, 35 6030 MARCHIENNE-AU-PONT Tél. : 071/51.99.07
A.R. DE PONT-A-CELLES 6230 PONT-A-CELLES Implantation de Trazegnies (1er degré de l'enseignement secondaire)	Rue des Chats 6183 TRAZEGNIES Tél.: 071/20.11.70

CADRE COMPLEMENTAIRE (Indice socio-économique) ¹

Notre Centre P.M.S. bénéficie, en appui de l'indice socio-économique qui nous est attribué pour la période 2013-2016, d'un membre du personnel technique complémentaire à savoir un conseiller psychopédagogique.

Grâce à ce soutien, nous avons maintenu l'option de répartir au mieux la population scolaire de notre ressort.

Ce cadre complémentaire a dès lors permis de renforcer quelque peu les équipes en place.

En effet, vu le contexte socio-économique particulièrement difficile de la région de Charleroi, il devient de plus en plus difficile de remplir toutes nos missions avec la qualité et la rapidité que nous souhaiterions offrir. La multiplication des demandes lourdes socialement et/ou psychologiquement et, dans certains cas avec une urgence dramatique, sollicite durement le personnel dans son travail au quotidien.

En particulier, l'apport de ce membre du personnel supplémentaire dans le cadre du renforcement différencié nous permet de ne plus attribuer que deux établissements scolaires par conseiller psychopédagogique et par temps plein.

Ce contexte posé, notre objectif est d'assurer une visibilité institutionnelle optimale de notre Centre.

1. Décret du 19 février 2009 organisant le renforcement différencié du personnel technique des Centres Psycho-médico-sociaux.

CARACTERISTIQUES DE NOTRE POPULATION SCOLAIRE ET DES ETABLISSEMENTS

Charleroi présente une densité de population (1985 habitants au km²) environ six fois plus élevée que la moyenne des communes hennuyères ou belges.

La population carolorégienne est représentée par une diversité culturelle importante.

Le contexte socio-économique de Charleroi est particulièrement difficile (taux de chômage important, faible proportion de personnes diplômées de l'enseignement supérieur, taux élevé de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale).

L'ensemble des établissements scolaires de notre ressort se voit ainsi concerné par la discrimination positive (à l'exception des Athénées Vauban et Solvay de Charleroi).

Au 15 mai 2012, notre population scolaire comptabilise quelques 4369 élèves répartis sur les 7 établissements scolaires dont nous avons la charge. Ces derniers comportent donc tous des sections fondamentales et secondaires, excepté les Athénées de Gilly et Solvay (uniquement enseignement secondaire).

Afin de faciliter la lecture, un tableau ci-dessous reprend avec clarté l'offre scolaire proposée par les différents établissements.

Etablissements scolaires	Maternelle	Primaire	Secondaire					
			1er degré commun	1er degré différencié	Enseign. général	Enseign. technique de transition	Enseign. technique de qualification	Enseign. professionnel
A.R. Vauban		X	X		X	X		
A.R. Solvay			X		X	X		
A.R. Y. Vieslet	X	X	X	X	X		X	X
A.R. Paulus		X	X	X	X		X	
A.R. Magritte	X	X	X		X	X	X	
A.R. Gilly			X		X		X	
A.R. Pont-A-Celles (Implantation Trazegnies)			X		X			

VALEURS PRIORITAIRES DES EQUIPES

Le Centre P.M.S. de Charleroi s'inscrit dans les priorités et valeurs qui sous-tendent le travail des centres P.M.S. organisés par la Communauté française.

«A travers tous les actes posés, le personnel des Centres P.M.S. s'engage dans un combat quotidien contre toute forme de déterminisme (levée des stéréotypes, clichés,...). A cet effet, il s'appuie sur les ressources et les compétences des familles et lutte contre toute forme de discrimination ou préjugé.

Dans sa démarche, il oeuvre à la réduction des inégalités sociales et culturelles et à la promotion de toute forme d'égalité, notamment l'égalité femme-homme. Il participe à l'action d'émancipation citoyenne, culturelle et sociale poursuivie». 2

La philosophie de travail de notre centre, au regard des populations scolaires que nous desservons, est portée par les environnements socio-économique et culturel dans lesquels elles sont inscrites. Ce contexte particulier nous guide également dans nos choix méthodologiques.

Nous attachons ainsi une importance particulière aux valeurs humaines et aux attitudes professionnelles suivantes :

- Respect des consultants dans leurs diversités et convictions.
- Disponibilité, tolérance et neutralité bienveillante à l'égard des consultants.
- Autonomie de la personne qui garde l'entière liberté par rapport aux avis émis par le Centre P.M.S.
- Indépendance du Centre PMS, en particulier par rapport aux établissements scolaires.
- Respect des règles de déontologie inhérentes au travail P.M.S.
- Souci continu du bien-être de l'élève en l'accompagnant dans son rôle d'acteur de son épanouissement personnel et de sa trajectoire de vie.
- Qualité du service dans une optique tri-disciplinaire et rigueur professionnelle (volonté continue de développement des compétences par la formation continuée et l'utilisation d'outils pertinents et créatifs).
- Sensibilité à des pratiques davantage respectueuses de l'environnement.

2. Circulaire n°1803 du 21 mars 2007 relatif au «programme spécifique des Centres PMS organisés par la Communauté française

MISSIONS MISES EN EVIDENCE DANS LE DECRET DES CENTRES PMS

Les missions des Centres psycho-médico-sociaux ont été définies par le décret du 14 juillet 2006 relatif aux missions, programmes et rapport d'activités des Centres P.M.S. :

Promouvoir les conditions psychologiques, psycho-pédagogiques, médicales et sociales qui offrent à l'élève les meilleures chances de développer harmonieusement sa personnalité et de le préparer à assumer son rôle de citoyen autonome et responsable et à prendre une place active dans la vie sociale, culturelle et économique ;

*Contribuer au processus éducatif de l'élève, tout au long de son parcours scolaire, en favorisant la mise en œuvre des moyens qui permettront de l'amener à progresser toujours plus et ce, dans la perspective d'assurer à tous des chances égales d'accès à l'émancipation sociale, citoyenne et personnelle.
A cette fin, les centres mobiliseront entre autres, les ressources disponibles de l'environnement familial, social et scolaire de l'élève ;*

Dans une optique d'orientation tout au long de la vie, soutenir l'élève dans la construction positive de son projet de vie personnelle, scolaire, professionnel et de son insertion socio-professionnelle.

Le même décret met en évidence les actions que chaque Centre PMS doit organiser afin de remplir ces missions.

Le décret du 19 février 2009 a ajouté à ces missions l'encadrement des élèves inscrits en enseignement spécialisé et bénéficiant de l'intégration dans l'enseignement ordinaire.

ACTIVITES EN RAPPORT AVEC LES DIFFERENTS AXES DU DECRET DU 14 JUILLET 2006

1. L'OFFRE DE SERVICES AUX CONSULTANTS

OBJECTIFS

Montrer la disponibilité et l'accessibilité du service.

Améliorer la visibilité institutionnelle.

Clarifier notre rôle de relais et d'interface entre enseignants, élèves et parents.

Clarifier nos missions auprès de nos consultants et de nos interlocuteurs scolaires.

Affirmer notre identité face aux différents partenaires dans le but d'une collaboration efficace et promouvoir ce partenariat.

ACTIONS

Diffusion d'un dépliant spécifiquement conçu par les agents du Centre P.M.S. de Charleroi.

Distribution de dépliants P.M.S. de la Communauté française en 1ère maternelle, 1ère primaire, 1ère secondaire et aux nouveaux inscrits en cours d'année.

Réalisation et diffusion d'affiches de présentation du Centre P.M.S. spécifiques pour chaque établissement scolaire (composition de l'équipe, horaires, contacts,...)

Création d'une nouvelle identification du Centre P.M.S. dans une forme moderne et attractive.

Présentation du Centre P.M.S. et de ses missions à diverses occasions:

- Rencontre entre les chefs d'établissement des 7 écoles concernées et la Direction du Centre P.M.S. accompagnée de l'équipe.
- Présence aux conseils de participation et présentation du projet de Centre.
- Rencontre avec les équipes pédagogiques en début d'année.
- Présentation de l'équipe P.M.S. dans les classes aux élèves de 1ère commune, 1ère différenciée et 1ère complémentaire.
- Séances d'informations et d'échanges destinées aux parents (suivant les demandes des écoles).
- Participation aux journées d'accueil organisées en 3ème maternelle, 1ère primaire et 1ère secondaire (suivant les demandes des écoles).

Projet de réalisation d'un site internet pour le Centre (en y incluant notamment notre projet de Centre).

Proposition d'inclusion du projet de centre sur le site internet des établissements scolaires.

Dans le cadre du développement de partenariats avec le réseau extérieur, certains services seront invités par la Direction lors de réunions générales de Centre. En effet, une meilleure connaissance de nos partenaires permet d'optimiser la qualité de l'offre aux consultants.

2. LA REPONSE AUX DEMANDES DES CONSULTANTS

OBJECTIFS

Accueillir toute demande et apporter au consultant la réponse la plus adéquate dans un délai raisonnable.

Veiller à mobiliser le demandeur (élèves, parents, écoles, services extérieurs).

Optimaliser la présence des agents P.M.S. dans les établissements scolaires.

ACTIONS

Analyse de toutes les demandes individuelles ou collectives provenant des élèves, des parents, des enseignants, de services extérieurs, ...

Après cette analyse, entretiens avec les personnes concernées, examens, réunions d'équipe tri-disciplinaire, prise en charge par l'équipe P.M.S. ou réorientation éventuelle vers des organismes extérieurs.

Réunions régulières entre collègues de même discipline supervisées par la Direction du Centre (échanges d'outils, partages d'expériences, discussions de situations).

Traitement prioritaire des situations de crise, de maltraitance, d'assuétudes et de violence.

Intervention dans la gestion de l'absentéisme et du décrochage scolaire.

3. LES ACTIONS DE PREVENTION

OBJECTIFS

Elaborer et mettre en place des actions de prévention dans les domaines psycho-affectif, pédagogique, social ainsi que dans ceux relatifs à la santé, au bien-être, au choix professionnel et à la formation.

Analyser les demandes d'action de prévention (par l'école, les parents, les élèves ou d'autres organismes).

ACTIONS

En fin de 1er degré de l'enseignement secondaire, animations de présentation des filières scolaires possibles. Sensibilisation à l'importance d'une bonne orientation afin de minimiser les risques de décrochage scolaire.

Visite annuelle des bâtiments scolaires (sécurité et hygiène).

Animations sur la vie sexuelle et affective en 6ème primaire, 2ème secondaire, 3ème secondaire, 4ème secondaire (éventuellement en collaboration avec un centre de planning familial).

Animations de prévention (éventuellement avec l'appui d'un service extérieur spécialisé):

- Violences dans les relations affectives et amoureuses.
- Mariages forcés.
- Alcool au volant et port de la ceinture.
- Hygiène de vie et hygiène alimentaire.
- Lavage des mains.
- Cyber-dépendance.
- Mutilations génitales féminines (avec l'appui d'un service extérieur spécialisé).

4. LE REPERAGE DES DIFFICULTES

OBJECTIFS

Repérer les élèves qui rencontrent des difficultés d'apprentissages, affectives, familiales, relationnelles, des problèmes de santé, ...

Mettre en place une aide et une prise en charge la plus opportune.

Cette aide peut concerner de la remédiation, de la guidance, une orientation vers un service extérieur, ...

ACTIONS

Le repérage des difficultés s'effectue par une récolte et une analyse de données dans une optique tri-disciplinaire:

- Données psychologiques: observations, tests, rapports, questionnaires.
- Données sociales: anamnèses, observations des élèves en classe.
- Données médicales: anamnèses, bilans neuro-moteurs, visites médicales, dossiers antérieurs demandés.

L'équipe tri-disciplinaire participe par ailleurs activement aux différents conseils de classe. Aussi, les nombreuses et régulières concertations avec les membres des équipes éducatives permettent d'obtenir des éclairages précieux (vécu scolaire de l'élève, comportement, évaluation des aptitudes, ...)

Finalement, une attention particulière est portée à l'entrée en 1ère maternelle (rencontre des parents), à la charnière maternelle/primaire (dépistage précoce lors de la 3ème maternelle) et à l'entrée en 1ère secondaire (présentation de l'équipe P.M.S. dans chaque classe, anamnèses sociales et médicales complétées par les parents, questionnaire complété par les élèves, ...).

5. LE DIAGNOSTIC ET LA GUIDANCE

OBJECTIFS

Promouvoir le développement le plus harmonieux possible de l'enfant ou de l'adolescent dans tous ses milieux de vie.

Apporter l'éclairage de chaque discipline lors des réunions d'équipe.
Elaborer une synthèse et mettre en place une guidance la plus opportune.

Favoriser des partenariats efficaces et cohérents avec des services extérieurs privilégiés afin d'offrir aux consultants des orientations adéquates.

ACTIONS

Lorsqu'une demande est prise en charge par le Centre P.M.S. ou lorsqu'une difficulté a été repérée, l'équipe se réunit afin de déterminer les suites à donner, les investigations à poursuivre et/ou la guidance à entreprendre.

Liste non exhaustive des guidances pouvant être prises en charge par les membres de l'équipe P.M.S. :

- Les situations de crise,
- L'hygiène de vie (sommeil, hygiène, assuétudes, alimentation, ...),
- Les problèmes relationnels y compris les phénomènes de groupe,
- Les problèmes éducatifs,
- Les difficultés d'apprentissage y compris l'échec scolaire,
- La méthode de travail,
- L'orientation scolaire et professionnelle,
- L'orientation vers l'enseignement spécialisé,
- Les maintiens en 3ème maternelle, les avancements en 1ère primaire,
- Les maintiens en primaire pour une 8ème année,
- Le premier degré différencié et les années supplémentaires,
- Elèves bénéficiant de l'intégration ³

3. Intégration des élèves de l'enseignement spécialisé dans l'enseignement ordinaire (Décret du 3 mars 2004 organisant l'enseignement spécialisé et circulaire N° 3578 relative à l'organisation des établissements d'enseignement spécialisé)

Collaboration et développement de partenariats avec le réseau extérieur (liste non exhaustive) :

- Le Service d'Aide à la Jeunesse
- Les centres de planning familial
- Les services d'accrochage scolaire
- Le Centre Local de Promotion de la Santé (C.L.P.S.) de Charleroi
- Le Service de Protection de la Jeunesse
- L'équipe SOS enfants Charleroi (APEP)
- Les centres de guidance
- Le service de la médiation scolaire
- Le Centre Régional d'Intégration de Charleroi
- Le service de médiation de la ville de Charleroi
- Les services d'Aide à l'Intégration.

Elaboration d'un répertoire regroupant nos partenaires privilégiés afin de faciliter le travail des équipes au quotidien (en particulier pour les nouveaux membres du personnel du Centre P.M.S.).

6. L'INFORMATION ET L'ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE

L'INFORMATION

OBJECTIFS

Fournir à toute personne qui en fait la demande une information complète, structurée, objective, neutre et indépendante (champ des possibles).

Valoriser les différentes filières qualifiantes en rapport avec le profil de l'élève.

ACTIONS

Organisation d'animations dans les classes de 2ème et de 4ème secondaires durant lesquelles la réflexion et l'information se juxtaposent. Une offre de consultation individuelle est également proposée aux élèves ainsi qu'à leurs parents.

Distribution de supports concrets aux élèves afin de favoriser les échanges parents/élèves. Il s'agit aussi d'informer les parents de nos services.

Informations spécifiques données aux élèves du 3ème degré (particulièrement en section de qualification) en rapport avec l'insertion socio-professionnelle, la promotion sociale, l'accès au marché de l'emploi et la formation continuée.

Collaboration avec le Forem de Charleroi.

L'ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE

OBJECTIFS

Promouvoir l'orientation tout au long de la vie.

Sensibiliser les élèves à l'importance du choix d'orientation scolaire et professionnelle.

Accompagner l'élève dans une construction positive de son projet scolaire, professionnel et de vie.

Accompagner l'élève, ses parents et les équipes pédagogiques concernées en cas de demande de réorientation scolaire.

Favoriser la visibilité institutionnelle des Centres P.M.S. en rapport à leurs missions d'orientation.

ACTIONS

Entretiens d'orientation au bénéfice des élèves demandeurs avec distribution au besoin d'un dossier personnalisé destiné à favoriser le cheminement de chaque élève.

Offre de consultations axées sur un travail de réflexion avec utilisation d'un logiciel d'orientation si nécessaire.

Travail sur les représentations des métiers

Participation aux conseils de classe et de guidance.

Implication dans les initiatives proposées par les écoles.

Participation d'agents P.M.S. avec la Direction du Centre au salon S.I.E.P (Etudes et professions) qui se déroule, à partir de 2013, à Charleroi Expo. 4

4. Coordination du stand des CPMS en inter-réseaux par la Direction du CPMS de Charleroi à partir de l'édition 2013.

7. LE SOUTIEN A LA PARENTALITE

OBJECTIFS

Accompagner les parents à partir de leurs propres potentialités et faire émerger leurs ressources tout en prenant en considération leur vécu et leurs souffrances éventuelles.

Soutenir les parents en tant qu'acteurs privilégiés dans l'éducation de leurs enfants.

Conscientiser les parents à l'importance de la scolarité, des apprentissages et de l'épanouissement de l'enfant à l'école et dans son milieu de vie.

ACTIONS

Tout au long de la scolarité, l'équipe du Centre P.M.S. sensibilise et accompagne les parents en les soutenant dans leurs démarches éducatives par différents moyens (entretiens, réunions de parents, collaborations avec les écoles et les partenaires extérieurs).

En entretien, l'agent P.M.S. aide les parents à mettre en place leurs propres stratégies et développer leurs propres solutions.

Dans la mesure du possible, l'équipe P.M.S. s'adapte aux réalités des horaires professionnels des parents.

L'agent P.M.S. adapte son discours au public desservi.

Le Centre P.M.S. participe aux réunions de parents initiées par les établissements scolaires.

Le Centre P.M.S. s'implique dans les projets mis en place par l'école au bénéfice des parents.

Le Centre P.M.S. associe les parents dans les projets de promotion de la santé à l'école.

Le Centre P.M.S. est représenté lors des réunions de conseils de participation.

8. L'EDUCATION A LA SANTE

En collaboration avec nos écoles et le réseau extérieur, notre Centre P.M.S. entend occuper une place capitale en matière d'éducation à la santé.

OBJECTIFS

Sensibiliser les élèves et leurs parents à la nécessité d'une bonne gestion du capital santé dès la petite enfance.

Optimiser la vaccination selon le programme officiel et les disponibilités des médecins du Centre.

Promouvoir l'hygiène, spécialement celle des mains, dans chaque établissement scolaire.

Promouvoir la consommation d'eau au détriment des sodas ou autres boissons sucrées.

Promouvoir un comportement sexuel et affectif responsable.

Prévenir toutes les formes d'assuétudes.

Responsabiliser les élèves et les parents concernés dans la recherche de l'équilibre alimentaire.

Changer les comportements liés aux problématiques culturelles de l'excision et des mariages forcés. Tendre vers l'évitement des pratiques intergénérationnelles en la matière. Prendre en considération le vécu psychologique des jeunes concernées.

ACTIONS

Etudier les besoins spécifiques de chaque établissement scolaire en fonction de leur propre projet.

Sensibiliser les parents et les élèves à la vaccination selon le programme officiel et/ou réaliser les vaccinations.

Effectuer, participer et/ou collaborer à des animations sur les thèmes que sont l'hygiène, l'hygiène de vie, l'alimentation équilibrée, l'éducation sexuelle et affective et certaines formes d'assuétudes (en particulier, les cyberdépendances, cyber harcèlement, addictions aux jeux vidéo, ...)

Organiser des séances d'espace de parole au bénéfice de jeunes filles confrontées aux problématiques de l'excision et des mariages forcés.

Développer des partenariats avec des services extérieurs tels que le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, Sourire pour Tous, Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE), Centres de planning familial, Carolo Contact drogues, Trempoline, Groupe pour l'Abolition des Mutilations Sexuelles (GAMS Belgique), ...

Alain POSSET, Directeur f.f.
et les équipes du Centre P.M.S. de
la Fédération Wallonie-Bruxelles de Charleroi